

MODULE D'OUVERTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Comprendre le statut de l'animal

20 février 2020

On entend parfois dire qu'il faudrait donner aux animaux un véritable statut. L'on sous-entend par là qu'il faudrait leur donner un statut approprié à leur nature d'êtres sensibles. En effet, ils étaient jusqu'à il y a peu définis par la loi comme des choses appropriables, transformables et/ou destructibles. Ils avaient donc le statut de simples choses. En France, depuis 2015, ils sont définis comme des êtres sensibles mais leur statut ne semble pas avoir changé pour autant. Comment comprendre cette contradiction ? Ne défie-t-elle pas autant le sens commun que la pensée philosophique ? Quelles sont les solutions envisageables : continuer à les traiter comme une sous-catégorie de biens, inaugurer une nouvelle catégorie intermédiaire ou les intégrer à la catégorie des personnes ? Faut-il leur garantir des droits fondamentaux ? Quels seraient alors les droits qui leur seraient reconnus ?

PROGRAMME

20 février 2020
Maison de l'étudiant
Saint-Jean-d'Angely, Nice
(5, avenue François Mitterrand)
17:00 - 19:00

Pour répondre à ces questions, trois chercheurs proposent de présenter leur point de vue respectif et d'en débattre avec le public :

Florence Burgat
(philosophe, chercheure à l'INRA/ENS-CNRS, Paris),

Jean-Pierre Marguénaud
(juriste, Professeur de droit privé, chercheur à l'IDEDH, Montpellier),

Pauline Türk
(juriste, Professeure de droit public à l'Université Côte d'Azur, chercheure au CERDACFF, Nice).

La discussion sera animée par **Jean-Sylvestre Bergé** (Professeur à l'Université Côte d'Azur (GREDEG CNRS), membre de l'Institut Universitaire de France).

Conférence - débat :

1^{er} temps :

Chaque intervenant présente au départ de ses disciplines et spécialités la manière dont il comprend l'interrogation sur le statut de l'animal

2nd temps :

Une discussion s'engage avec le public et entre les intervenants sur les points soumis à débat ou à approfondir

